

# PUBLIQUE FRANCAISE

Département d'Eure-et-Loir  
Arrondissement de Chartres

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au conseil municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
<b>15</b>	<b>15</b>	<b>12</b>	<b>14</b>

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'Aunay-sous-Auneau

### SÉANCE DU MERCREDI 10 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix décembre à 18h00, le Conseil Municipal de la commune d'Aunay-sous-Auneau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Julien PICHOT, Maire de la commune, à la salle du conseil municipal de la mairie, conformément aux dispositions de la délibération n°2022\_74 du 21 septembre 2022.

Date de la convocation

04/12/2025

Date d'affichage

04/12/2025

Présidence : M. Julien PICHOT

Secrétaire de séance : M. Patrick RIVARD

Participants :

M. Julien PICHOT, M. Alex BORNES, Mme Cathy LUTRAT, M. Thierry DROUILLEAUX, M. Jean-Luc MARIETTE, Mme Frédérique SEVESTRE, M. Daniel MOREAU, Mme Gwenaël BEYE, Mme Julie DE FRANCQUEVILLE, M. Patrick RIVARD, Mme Jasmonde MARTIN et M. Jean-André CAHUZAC.

Absents excusés :

M. Robert DARIEN, Maire (Pouvoir à Julien PICHOT), Mme Evelyne GENECQUE, M. Vincent ZOUZOULKOWSKY (Pouvoir à Cathy LUTRAT).

#### Objet de la Délibération :

### ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Délibération n° 2025\_55

Les dispositions pour l'élection des adjoints au Maire sont encadrées par les articles L 2122-7, L 2122-7-1 et L 2122-7-2 du CGCT.

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

#### Candidature :

Monsieur le Maire propose de reconduire la liste des adjoints actuels de la liste « AUNAY DEMAIN » composée de :

- M. Alex BORNES, en tant que 1<sup>er</sup> adjoint
- Mme Cathy LUTRAT, en tant que 2<sup>ème</sup> adjointe
- M. Thierry DROUILLEAUX, en tant que 3<sup>ème</sup> adjoint

(Aucune autre liste ne se porte candidate)

À l'appel de son nom, chaque conseiller municipal dans l'ordre du tableau, après passage dans l'isoloir, remet sous enveloppe fermée, dans l'urne disposant de 4 faces verticales transparentes, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

#### Le dépouillement a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14
- Nombre de bulletins blancs : 3
- Suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

**Le résultat de l'élection a été le suivant :**

**La liste des adjoints proposée par Monsieur le Maire ayant obtenu la majorité absolue (11 voix), les 3 Adjoints ont été proclamés élus et immédiatement installés dans l'ordre de présentation de cette liste :**

- **M. Alex BORNES, 1<sup>er</sup> adjoint**
- **Mme Cathy LUTRAT, 2<sup>ème</sup> adjointe**
- **M. Thierry DROUILLEAUX, 3<sup>ème</sup> adjoint**

**Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :**

- La publication sur le site internet : [www.aunay-sous-auneau.fr](http://www.aunay-sous-auneau.fr)

Rubrique : La commune / Vie municipale le : 12/12/2025

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant  
le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication  
et de sa transmission au représentant de l'Etat en application de l'article R421-1 du code la justice  
administrative*

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
Julien PICHOT

